



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Le neuf février deux mille vingt- trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Priam PUCA, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ilda FELICADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Jean Jules MORTEO  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Sophie MOUQUET  
Mme Ermelinda AMEAO pouvoir à Mme Rolande REBYFFE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR  
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Christian MIGLIAVACCA  
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Christine VISINE

**Absente excusée** : Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE

**N° 20230902-08 : Dénomination de voie**

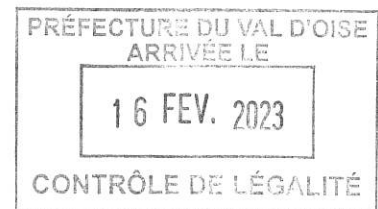
Il est proposé de donner un nom à la rue qui desservira le lotissement construit par la SAS 3J-WDG sur les parcelles AB 369-418-641 situées sur le secteur dit de la Chaudronnière comprenant 9 lots pour la construction de maisons individuelles, selon le plan joint.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour dénommer la nouvelle voie qui desservira le lotissement situé sur le secteur dit de la Chaudronnière comprenant 9 lots pour la construction de maisons individuelles,

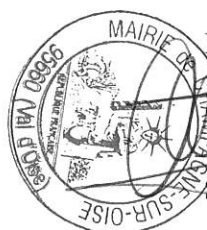
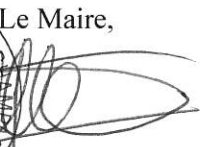
**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (20 voix POUR, 7 voix CONTRE dont 2 pouvoirs et 1 ABSTENTION),**



**ADOPTÉ** la dénomination « rue du Clos des murets ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information à toutes personnes concernées et notamment aux services de la Poste.

Pour extrait certifié conforme  
Champagne-sur-Oise, le 10 février 2023

 Le Maire,  
  
Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 03/02/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Suffrages exprimés : 20

Pouvoirs : 7



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*